

## ECOLE DE NATATION FRANCAISE

### SAUV'NAGE :

Le sauv'nage est du ressort des clubs dans tout ce qui concerne l'organisation des sessions et la saisie en ligne des résultats sur extranet.

### PASS'SPORTS DE L'EAU :

Le pass'sports de l'eau est placé sous le contrôle du Comité Départemental qui en organise les sessions soit en regroupant plusieurs clubs dans la même session ou bien en déléguant des évaluateurs de clubs différents chargés de valider les épreuves. La saisie des résultats est faite par le Comité Départemental.

**Nouveauté : il faut, à partir de cette saison, faire passer uniquement trois épreuves et non plus cinq. Les trois épreuves ainsi validées suffiront pour obtenir le pass'sports de l'eau.**

### PASS'COMPETITION :

Le pass'compétition est du ressort du Comité Régional qui peut en déléguer l'organisation à un Comité Départemental à condition que la session apparaisse au calendrier sportif et de demander une autorisation d'organisation selon le protocole joint en annexe. La saisie des résultats est faite par le Comité Régional

## DEMANDE D'ORGANISATION DU PASS'COMPETITION

Le pass'compétition est sous la responsabilité du Comité Régional de natation.

L'organisation d'une session peut être déléguée à un Comité Départemental dans le cadre de son programme sportif si les dates prévues apparaissent dans le calendrier de la saison.

Toutefois la demande doit être adressée au Comité régional au moins deux semaines avant la date de la session afin qu'un délégué régional soit nommé pour assister au pass'compétition et en attester la régularité.

**Rappel : le déroulement d'un pass'compétition se déroule en présence d'un jury complet dont il faudra fournir la composition.**

Sur la demande il doit être précisé le nom des évaluateurs ENF3 responsables de l'évaluation.

Cette demande vous sera retournée validée par le Comité Régional dans les plus brefs délais en tant qu'autorisation de procéder à l'évaluation.

Sans cette autorisation respectant les délais de demande, aucune session ne sera enregistrée.

**Soyez attentifs à ce que les nageurs soient titulaires du pass'sports de l'eau.**

Date de la session :

Lieu :

Evaluateur référent :

Autres évaluateurs :

Délégué régional :

**Autorisation accordée le**

**Le Président du Comité Régional**